

ENTRÉE EN CLASSE DE TROISIEME Section Internationale Britannique

Votre enfant est actuellement en Quatrième Section Internationale Britannique, vous allez l'inscrire en classe de **Troisième Section Internationale Britannique** pour la rentrée 2021 au Lycée français Jean-Monnet. **Il présentera en fin d'année le diplôme national du brevet à « Option internationale »**
Pour rappel, ci-dessous, un tableau des enseignements obligatoires que votre enfant suivra en 3ème :

Enseignements communs Section Internationale Britannique
Français
Mathématiques (en français et en anglais)
Langue et littérature anglaises : préparation IGCSE + brevet international
2ème langue vivante (débutée en 6^{ème} (LV1bis) ou débutée en 4^{ème} (LV2 obligatoire))
Histoire-géographie-éducation civique (en français et en anglais)
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Physique et chimie (en français et en anglais) - Technologie
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale (en français et en anglais)
Éducation physique et sportive (en français et en anglais)
EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires): +
AP (Accompagnement Personnalisé) : - Français - Mathématiques - Histoire-Géographie

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Pour la première et deuxième langue vivante, votre enfant doit obligatoirement poursuivre les langues vivantes de sa classe de quatrième. Il faut donc sélectionner obligatoirement ces langues dans le module de réinscription.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Le choix d'un enseignement facultatif est soumis à des règles précises, merci de lire attentivement les informations suivantes avant de poser votre choix.

Si ce choix n'est pas conforme aux règles énoncées ci-dessous, une correction automatique sera faite par l'établissement.

Premier cas :

Votre enfant suit l'enseignement facultatif d'allemand, de chinois, d'espagnol ou de néerlandais en classe de 4^{ème}. Il est dans l'obligation de le poursuivre en 3^{ème} sauf cas exceptionnel (arrêt définitif sur demande motivée adressée à un Proviseur-adjoint) ou s'il décide de choisir l'enseignement de complément Langues et cultures de l'antiquité (3h) (engagement jusqu'en classe de terminale à suivre en latin ou en grec).

Ou

Votre enfant suit l'enseignement du latin en 4^{ème}, il est dans l'obligation de continuer en 3^{ème} avec l'enseignement de complément « Langues et cultures de l'antiquité » (3h).

Cependant, il peut choisir en plus, de suivre l'enseignement facultatif du théâtre (1h) (Attention ces cours auront lieu après 16h30, pas de bus scolaire) Vous devez choisir parmi les enseignements suivants :

	Un seul choix possible ↓			Un seul choix possible ↓	
« Allemand LV3 »		PLUS			
« Chinois LV3 »					
« Espagnol LV3 »					
« Néerlandais LV3 »				« Théâtre »*	Attention ces cours auront lieu après 16h30, pas de bus scolaire
« Langues et cultures de l'Antiquité » (Latin – Grec)				ou « Aucun »	

***Le théâtre est un enseignement de découverte d'une heure. Il n'y a pas de corrélation directe avec l'option théâtre en 2^{nde}. L'élève devra donc choisir en 2^{nde} entre LV3 (ou Latin/Grec) et option théâtre 3h.**